

V

(Avis)

**PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE****COMMISSION EUROPÉENNE****Invitation à présenter des observations relatives à la proposition de révision du règlement
d'exemption par catégorie et des lignes directrices concernant les accords de vente et de
réparation de véhicules automobiles**

(2010/C 25/13)

Les exemptions par catégorie dispensent les entreprises de la nécessité d'évaluer individuellement la conformité de certaines catégories d'accords avec les règles de l'UE relatives aux pratiques commerciales restrictives (article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne — TFUE). Le règlement actuel (CE) n° 1400/2002 doit expirer en mai 2010.

Tous les citoyens et organisations sont invités à participer à la présente consultation. Les parties prenantes directement concernées par l'application de l'exemption par catégorie au secteur automobile, telles que les acteurs économiques et les associations de défense des consommateurs, sont particulièrement encouragées à apporter leur contribution.

La consultation se termine le 10 février 2010.

Les observations peuvent être transmises par courrier électronique ou postal aux adresses indiquées à la page suivante:

http://ec.europa.eu/competition/consultations/2010_motor_vehicles/index.html
